

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FISCH CONVERTIBLE GLOBAL DEFENSIVE FUND

CLASSE BQC (CHF) LU1353174110

AUTORITÉ COMPÉTENTE: COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER
UN COMPARTIMENT DU FISCH UMBRELLA FUND GÉRÉ PAR FISCH FUND SERVICES AG

Objectifs et politique d'investissement

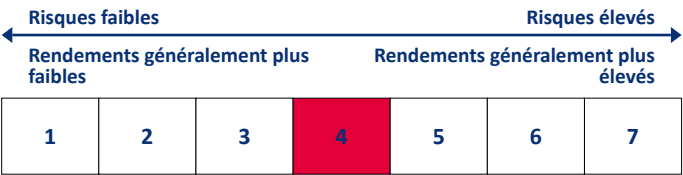
Le compartiment, géré activement, investit essentiellement dans des obligations convertibles et autres titres convertibles d'émetteurs publics et privés, à l'échelle mondiale. Le compartiment vise à accroître la valeur des placements. Le compartiment adopte une stratégie défensive. À l'inverse d'une stratégie opportuniste, une stratégie défensive prend des risques plus faibles et enregistre donc généralement un rendement moindre.

Le compartiment investit 10% maximum de ses actifs dans des actions.
10% maximum des actifs du compartiment peuvent être investis dans des titres non négociés sur un marché réglementé.
Le compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.
Le gestionnaire peut, à sa discrétion, prendre des décisions de placement au nom du compartiment, sous réserve des directives de placement exposées ci-dessus. Le compartiment est aligné sur l'indice de référence Refinitiv Global Focus IG CHF hedged à des fins de comparaison de la performance. Une partie des investissements du compartiment correspondra aux composantes de l'indice de référence. Toutefois, le gestionnaire peut, à sa discrétion, investir dans des titres qui ne sont pas inclus dans l'indice de référence. Le profil de risque et de rendement du compartiment est comparable à celui de l'indice de référence. Les normes d'investissement de la Directive UCITS V sont d'application.

Autres propriétés importantes du compartiment

Les investisseurs peuvent demander le rachat des parts du compartiment tout jour ouvrable bancaire au Luxembourg.
Les frais liés à l'achat et à la vente de titres sont supportés par le compartiment. Ils sont également compris dans les charges figurant à la section «Frais» et ont un impact négatif sur le rendement.
Une hausse des taux d'intérêt a en principe un impact négatif sur la performance du compartiment.
Les revenus sont réinvestis, et non versés aux investisseurs.
Recommandation: ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les trois ans.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur ci-dessus représente les profils de risque et de rendement du compartiment et les fluctuations de valeur du compartiment par le passé. L'indicateur de risque a été établi selon des données historiques et ne préjuge en aucun cas de la performance actuelle ou future du compartiment. La catégorie de risque du compartiment n'est pas garantie et peut évoluer avec le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le compartiment peut subir des pertes et n'offre aucune garantie en termes de capital.

Raison de la classification du compartiment dans cette catégorie

Le compartiment est soumis à des fluctuations de cours modérées en raison de sa politique d'investissement défensive. Le compartiment prend des risques modérés et présente donc un potentiel de rendement plus faible.

Les risques suivants peuvent revêtir une importance certaine, bien qu'ils n'aient ici aucune influence directe

Risque de crédit: le compartiment peut investir dans des obligations. Les émetteurs peuvent devenir insolvables.

Risque de liquidité: les investissements du compartiment peuvent s'avérer peu liquides, ce qui peut avoir un impact sur la liquidité du compartiment dans son ensemble.

Risque de contrepartie: lorsque la contrepartie à un contrat devient insolvable, elle peut se trouver dans l'incapacité d'acquitter, en tout ou en partie, les montants dus au compartiment.

Risques opérationnels et de dépôt: le compartiment peut subir de lourdes pertes en raison d'une défaillance humaine ou d'un système, de processus défaillants ou autres. Le dépôt d'actifs peut entraîner des pertes en cas d'insolvabilité ou de manquement au devoir de diligence du dépositaire.

Risques liés aux dérivés: le compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés. Ceci se traduit par de meilleures opportunités mais également par des risques de perte accrus.

Frais

Les commissions sont destinées à la bonne gestion du compartiment, notamment à sa distribution et à sa commercialisation. Ces frais réduisent le rendement de l'investisseur.

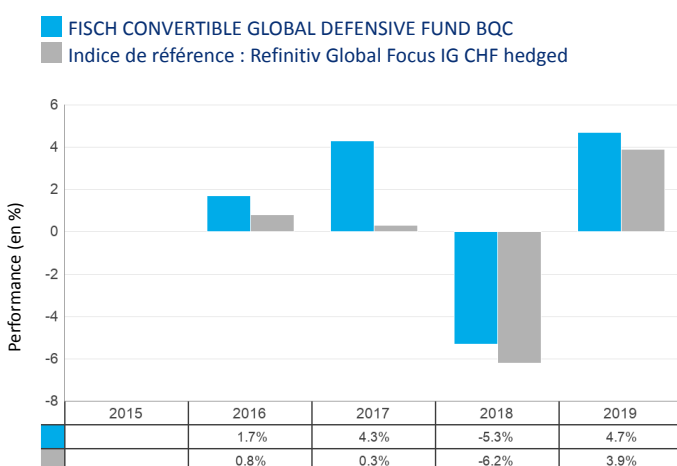
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée (pour la distribution)	jusqu'à 3.00%
Frais de sortie (pour la distribution)	néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.86%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	néant

Les frais d'entrée indiqués sont des maximums. Les investisseurs peuvent obtenir de plus amples informations sur le montant exact des commissions auprès de leur conseiller financier ou du distributeur.

Les frais courants sont calculés sur la base des dépenses de l'exercice précédent, clos au 31 décembre. Le montant de ces frais peut varier d'une année à l'autre. Les frais de transaction ne sont pas inclus.

Vous trouverez de plus amples informations sur les commissions dans le prospectus complet. Ce prospectus est disponible aux adresses suivantes: www.fischfundservices.lu et www.fundinfo.com.

Performances passées



Le graphique illustre la performance passée de la classe de parts, en %.

La performance passée ne préjuge en aucun cas des résultats futurs.

Les frais courants et éventuelles commissions de performance sont pris en compte lors du calcul de la performance annuelle de la classe de parts. Les frais d'entrée n'entrent quant à eux pas en ligne de compte.

Le compartiment a été lancé le 01 juin 1995.

Lancement de la classe de parts: 29 janvier 2016

La performance historique a été calculée dans la devise de la classe de parts concernée. Si le compartiment est aligné sur un indice de référence, le rendement de ce dernier est également indiqué.

Informations pratiques

Le dépositaire est RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette.

Le représentant et agent payeur du compartiment en Suisse est RBC Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich.

L'agent payeur et représentant fiscal du compartiment en Autriche est Vorarlberger Landes- und Hypothekenbank AG, Hypo-Passage 1, A-6900 Brégenze.

L'agent payeur et centre d'information du compartiment en Allemagne est Marcard, Stein & Co AG, Ballindamm 36, D-20095 Hambourg.

De plus amples informations sur le compartiment sont disponibles dans le prospectus et les derniers rapports annuel et semestriel. Le prospectus, les statuts, le document d'informations clés pour l'investisseur («Key Investor Information document», ou «KIID») ainsi que les rapports annuel et semestriel sont disponibles sur les sites Internet suivants: www.fischfundservices.lu et www.fundinfo.com. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion luxembourgeoise ou du représentant/agent payeur.

La valeur nette d'inventaire est publiée quotidiennement sur www.fundinfo.com.

Le compartiment est soumis au régime fiscal luxembourgeois. Cela peut avoir un impact sur la situation fiscale de l'investisseur en fonction de son lieu de résidence.

Le compartiment fait partie de Fisch Umbrella Funds. Les compartiments du fonds à compartiments multiples appliquent le principe de la séparation des engagements.

Les investisseurs de ce compartiment sont donc affectés uniquement par les gains et pertes dudit compartiment.

Les investisseurs peuvent échanger des parts d'une classe de parts contre des parts d'une autre classe, que celle-ci fasse partie ou non du même compartiment.

La responsabilité de FISCH FUND SERVICES AG ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du compartiment.

Ce compartiment est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

FISCH FUND SERVICES AG est agréé au Luxembourg et réglementé par la CSSF.

Des informations détaillées concernant la politique de rémunération en vigueur, y compris une description de la méthode de calcul des rémunérations et autres avantages ainsi que l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et autres avantages, peuvent être obtenues gratuitement sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse www.fischfundservices.lu. Une version papier est également mise gratuitement à la disposition des investisseurs sur simple demande.